

## ANNEXE F.

D'après le budget supplémentaire (A) de 1966-1967. Le montant accordé par les présentes est de \$8,459,333.34, soit les deux douzièmes du total des montants des divers articles dudit budget contenus dans la présente annexe.

MONTANTS attribués par la présente loi à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 31 mars 1967, et fins auxquelles ils doivent être affectés.

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$	\$
	FINANCES GESTION DE L'ÉTAT		
15a	Éventualités—Pour compléter d'autres crédits et pour payer diverses dépenses menues et imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu, y compris les récompenses attribuées en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires de l'État, sous réserve de l'approbation du conseil du Trésor, et autorisation de remployer toute somme versée au présent crédit sur d'autres crédits.....	45,000,000	
	MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES A—MINISTÈRE RECHERCHES ET ÉTUDES SUR LES RESSOURCES HYDRAULIQUES		
75a	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrain et matériel.....	256,000	
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES, Y COMPRIS LE CONSEIL DE LA RECHERCHE MÉDICALE		
10a	Bourses d'études et subventions d'aide à la recherche.....	5,500,000	50,756,000*

\*Total net: \$8,459,333.34.